

AVISU CESEC 2023-37¹
AVIS CESEC 2023-37

Relatif à la
Rilativu à a

**Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique
du Cismonte 2023/2024**

*Convenzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di u
Cismonte 2023/2024*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 10 octobre 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte 2023/2024 ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 10 d'ottobre di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Convenzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di u Cismonte 2023/2024;

Après avoir entendu, Madame Christine TORRE-MASSIANI pour la Direction de la langue corse ;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTTO, per a cummizione « lingua corsa è u so sviluppu ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 51

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 d'uttobre di u 2023, in Aiacciù
Prununzia l'avisu chì seguita

Les centres d'immersion sont un dispositif d'appui important de la mise en œuvre de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la langue corse. En effet, en permettant à chaque élève de profiter d'une immersion linguistique au moins une fois au cours de son cursus scolaire en favorisant l'utilisation naturelle de la langue corse à l'occasion de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu, ils font partie intégrante de la stratégie de politique linguistique développée dans le « Pianu lingua 2020 ».

Les 4 centres présents sur le territoire insulaires sont accompagnés financièrement par la Collectivité de Corse par le biais de conventions d'objectifs et de moyens depuis 2016. A ce jour, la reconduction du soutien aux centres d'immersion a d'ores et déjà été réaffirmée dans le cadre de l'élaboration du futur CPER. Ainsi, dans le but de permettre le fonctionnement des 3 centres d'immersion du Cismonte dont elle est gestionnaire, une convention a été établie entre la Collectivité de Corse et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (ADPEP2B), pour la période 2023/2024. Le soutien financier s'élève à 298.278 €. Un comité de suivi composé des représentants de chacun des partenaires est institué pour effectuer l'évaluation administrative, financière et pédagogique de l'action.

Le CESECC apprécie les efforts faits par la Collectivité de Corse pour soutenir et développer l'apprentissage de la langue corse en immersion.

A cet égard, **il souligne** l'importance du bain linguistique dans les classes du premier degré et le rôle clef des centres d'immersion.

C'est pourquoi, **le CESECC appuie** la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre l'ADPEP-2B, gestionnaire des centres d'immersion linguistique, et la Collectivité de Corse.

Cependant, pour la sécurisation et la visibilité du dispositif, **le CESECC suggère** de mettre en place des conventions pluriannuelles.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI